

# Règlement intérieur

*Association Kentucky Western Dancers*

En adhérant à l'association « Kentucky Western Dancers », vous n'adhérez pas dans une école de danse mais dans un regroupement de personnes passionnées par la danse country.

Les « Kentucky Western Dancers » vous proposent la pratique de la danse Country.

L'Association des Kentucky Western Dancers compte sur la participation active de chacun pour le plaisir de tous. Chaque adhérent doit se sentir concerné et faire l'effort d'aller dans ce sens, en fonction de ses moyens, de ses compétences, afin de contribuer à l'image de notre association.

Ce règlement est susceptible d'être revu par le bureau chaque année. Il convient donc de respecter certaines règles définies ci-après :

## *Article 1 – Activité - Cotisations*

L'association « Kentucky Western Dancers » (loi 1901) propose l'initiation et le perfectionnement à la danse country accessible à tous les adultes et aux enfants à partir de 8 ans accompagnés d'un responsable. L'adhésion est effective après paiement de la cotisation annuelle (avec adhésion à la FFCLD) et fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la danse (ou d'une attestation mentionnant le motif de non fourniture du certificat médical et la renonciation à tout recours contre l'association).

32 cours seront assurés pour la saison en cours dont les 2 premiers sont gratuits sauf exception pour cause de maladie, problèmes personnels, jours fériés ou intempéries.

Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires.

Il est requis pour l'association un minimum de 15 adhérents à Chatenay sur seine. Si ce quorum n'est pas atteint, les cours ne pourront pas être assurés en raison d'un éventuel déséquilibre financier de l'association.

Les cours finiront le 30 juin 2024.

La cotisation annuelle se décompose comme suit :

- **Cotisation annuelle pour le club + cotisation FFCLD**  
95€ personne seule + 20€ FFCLD  
180€ pour un couple + 40€ FFCLD  
150€ pour adulte + enfant + 20€+9€ FFCLD  
80€ enfant mineur + 9€
- **Cotisation ASL de 20€ sera à régler directement auprès de Sandrine VAN de VELDE de l'ASL de Chatenay sur seine**

Dès que l'inscription est enregistrée avec le paiement, aucun remboursement ne pourra être fait quel que soit le motif.

Les paiements doivent être déposés au plus tard le 30 septembre de l'année en cours (encaissements selon les besoins de chacun, cf la fiche d'inscription).

Tous les documents à remettre au Club sont disponibles et à récupérer sur le site des Kentucky western Dancers.

## *Article 2 - Horaires des cours saison 2023-2024*

Le Jeudi salle LEPEME, 77126 CHATENAY SUR SEINE

- de 19h30 à 20h30 pour les cours débutants/débutants+ (30 mn avec les confirmés)
- de 20h00 à 21h30 pour les cours novices/intermédiaires

L'association se réserve le droit de modifier les horaires et le lieu si nécessaire.

Afin que le cours débute à l'heure, arrivez **quelques minutes avant** (sont excusées par avance les personnes qui prennent les transports, raisons professionnelles ou des impératifs personnels).

## *Article 3 - Absences*

Toute personne absente pour un cours quel que soit le motif doit prévenir l'animatrice par SMS, dans le cas où cette absence n'est pas prévue, au plus tard à 18h00 dans la mesure du possible.

En l'absence de l'animatrice, l'association Kentucky Western Dancers décline toute responsabilité en cas d'accident des personnes ou des biens.

## *Article 4 - Tenue vestimentaire et chaussures*

La tenue vestimentaire doit être confortable, aucune obligation de mettre la tenue western.

En ce qui concerne les chaussures :

- les talons hauts, les pieds nus, les tongs ou chaussures ouvertes sont fortement déconseillés
- adoptez des chaussures fermées, confortables et tenant le pied (les baskets sont acceptées mais il faut que la semelle vous permette de glisser le pied)

L'association des « *Kentucky Western Dancers* » déclinera toute responsabilité dans le cas de blessures en raison de chaussures non adaptées à la pratique de la danse.

## *Article 5 - Attitude, Assiduité*

La devise des Kentucky Western Dancers :

*« loisir, tolérance, modestie, courtoisie, motivation et un brin d'humour ...»*

Le respect de soi commence par le respect des autres.

Lorsque vous ressentez une difficulté, adressez-vous à l'animatrice plutôt qu'à votre voisin, votre remarque servira certainement à d'autres qui n'osent pas intervenir et évitera de perturber le bon déroulement du cours. S'il est nécessaire de refaire plusieurs fois les pas, n'hésitez pas à le dire. Tout le monde n'a pas la même capacité d'apprentissage.

Gardez toujours le sourire, même si la danse vous semble compliquée.

Ne pas remettre systématiquement en cause les pas d'une chorégraphie. Il est possible que la danse ne vous convienne pas ou ne vous plaise pas, mais dans ce cas-là, ne pas perturber le cours par des discussions inutiles. Tentez de l'apprendre malgré tout.

Il est instamment demandé de conserver un maximum de discrétion au cours de l'apprentissage, les bavardages sont particulièrement gênants pour la concentration de chacun. Les discussions personnelles doivent attendre le moment de la pause.

Si vous souhaitez réviser une danse n'hésitez pas à le dire. Elle pourra être revue au cours suivant.

L'assiduité aux cours est très importante.

En cas d'absences régulières, les danses qui auront été déjà vues plusieurs fois par les autres élèves ne seront pas détaillées à nouveau et ceci afin de ne pas retarder les élèves assidus.

Ces absences vous empêcheront de progresser au même rythme que les autres et, le découragement risque de vous gagner si vous tentez de rattraper tout ce que vous n'avez pas vu. Il vaut mieux reprendre aux nouvelles danses.

## *Article 6 – L'étiquette de la piste et organisation de bal*

Ce terme « *Etiquette de la piste* » regroupe des règles de bon sens applicables dans tous les lieux où l'on danse Country (cours, bals, stages...).

Il est impératif de former des lignes et des colonnes pour que le mouvement d'ensemble soit agréable à regarder.

Respect de l'esprit Country : respect et solidarité entre les danseurs.

Pour les danseurs, il est préférable d'attendre une ouverture sur la piste pour y entrer, de ne pas s'immiscer dans une ligne au risque de gêner les autres danseurs et de quitter la piste pour discuter.

En ce qui concerne les bals, les membres devront régler 50% du prix de l'entrée (bénévole ou non).

## Article 7 - Sorties

La participation aux bals est vivement conseillée. Plus vous danserez, plus vous mémoriserez les chorégraphies, les noms des danses, les musiques associées, etc...

N'hésitez donc pas à consulter le site internet : [kentuckywesterndancers77@e.monsite.com](mailto:kentuckywesterndancers77@e.monsite.com)<sup>1</sup>. Vous serez ainsi informés des événements à venir.

Si vous souhaitez participer à un des événements mentionnés dans la rubrique « festivals/bals » du site internet KWD ou bien si vous avez connaissance d'un événement qui pourrait intéresser notre club, faites-le savoir, c'est plus sympathique d'en faire bénéficier aussi les autres danseurs.

Dans le cas d'une démonstration, la participation est basée sur le volontariat. Faire des démonstrations implique certaines obligations : « *Assiduité aux cours* » « *Entraînements personnels* » « *Répétitions avant démonstration* » « *Respect de la tenue* » (chemise ou tee-shirt, bottes, chapeau...).

## Article 8 - Diffusion des supports et modification de coordonnées personnelles

Les musiques pourront vous être transmises par mail (*aucune obligation à le faire pour le club*) et les fiches de danse sont récupérables sur le site des Kentucky Western Dancers mais doivent rester au sein de l'association.

Toutes les informations vous seront également transmises par mail.

En cas de changement d'adresse e-mail ou postale, téléphone, l'adhérent doit en informer le bureau par mail.

## Article 9 - Invitation

Les adhérents de l'association peuvent inviter un membre de leur famille ou un ami à assister à un cours ou bien à tester la danse country après en avoir demandé l'autorisation au bureau.

La présence d'enfants d'adhérents pendant les cours est sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnant, le club ne pourra être tenu responsable des éventuels incidents/accidents les concernant.

## Article 10 - Images et vidéos

La diffusion d'images ou de vidéos relatives à l'association, sur tous supports médiatiques, est également soumise à la même autorisation pour respecter le droit à l'image de chacun (loi informatique et liberté). L'association possède des enregistrements et photos, tout refus de votre part devra être notifié expressément par écrit, au moment de votre adhésion.

---

<sup>(1)</sup> Les « chorégraphies » en ligne sur le site du club sont réservées uniquement aux membres de l'association

### *Article 11 - Exclusion de l'association*

Toute personne qui aura une attitude négative/malveillante (médiances, critiques sur l'apprentissage, critiques sur les autres élèves, refus de réviser les danses, etc. ...) pour le club, envers l'animatrice ou les membres se verra exclue du club sans aucune compensation financière sur décision du bureau.

### *Article 12 - Inscriptions pour la saison*

Les inscriptions se font en septembre de la saison, il est impératif que tous les paiements soient donnés début octobre (encaissement fait selon les possibilités de chacun, à notifier sur les chèques) et la fiche d'inscription doit accompagner le règlement avec un certificat médical de non contre-indication, si vous optez pour le questionnaire de santé pour raison personnelle (*formulaire à télécharger sur notre site*), aucun recours (demande d'indemnisation suite à accident de santé) à l'encontre de la FFCLD et le club pourra être formulé, ces derniers ne seront aucunement tenus pour responsable.

L'obligation du club est d'inscrire tous les participants auprès de la FFCLD dans les meilleurs délais afin que tous soient couverts par l'assurance.

Les enfants inscrits à l'association devront être sous la responsabilité d'un parent ou sous délégation d'un adulte pratiquant ou pas. Le club décline toute responsabilité en cas de chahut qui n'a aucun rapport avec la pratique de la danse country.

### *Article 13 - Covid*

Il est demandé à chaque membre en cas de covid, d'avertir immédiatement le bureau afin que celui-ci puisse prendre les mesures nécessaires notamment faire des tests de dépistage par chacun.

### *Article 14 - Acceptation du Règlement intérieur*

Chaque adhérent accepte le contenu de ce règlement lors de son inscription. Ce règlement est accessible et disponible sur le site [kentuckywesterndancers77@e.monsite.com](mailto:kentuckywesterndancers77@e.monsite.com)